Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

**Session 2022**

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECTEUR PRODUCTION

# Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 1**

Le sujet comporte **2 parties**

Pour la **partie 2** le candidat traitera au choix le **SUJET A** ou le **SUJET B**

**Les réponses sont à noter sur votre copie**

**L'annexe 1 page 14/14 est à rendre avec la copie pour le sujet B de la partie 2**

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé**

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1 à 14

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle

.

# Sujet

**Composition du sujet :**


| Partie | Intitulé | Pages 2 à 14 |
|---|---|---|
| **Questionnement reposant sur une situation contextualisée** | | |
| **1** | Contexte : Le candidat est salarié sur un emploi saisonnier d'été<br><br>Se repérer dans l'entreprise<br><br>Expliquer la fixation du prix de vente<br><br>Analyser la cohérence de la gestion de l'organisation | **3 à 4** |
| **Réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion** | | |
| **2** | **Deux sujets au choix :**<br><br>**Sujet A :** Quelles sont les conséquences des interventions de l'État ?<br><br>**Sujet B :** Comment augmenter la production pour satisfaire l'ensemble des demandes ? | **5** |
| Dossier documentaire | Documents | **6 à 13** |
| Annexe 1 | Carte mentale à compléter et à rendre uniquement pour le sujet B | **14** |

## PARTIE 1 - Questionnement reposant sur une situation contextualisée

En attendant de commencer votre formation en BTS dans votre secteur professionnel en septembre, vous avez trouvé un emploi saisonnier d'été dans une petite organisation de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), « Coop+bois ». Son activité principale est la fabrication de jouets en bois. Mme Lenorman, la directrice, vous expose les principes de fonctionnement de sa structure. Elle choisit avec soin la provenance des fournitures et matériaux en privilégiant des fabricants locaux, elle favorise la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée et crée ainsi des emplois dans une zone rurale désertée par les entreprises.

À votre arrivée, Madame Lenorman vous fait visiter l'entreprise. À cette occasion, elle vous explique que votre travail consistera à assembler les différentes parties des coffres en bois.
Elle vous remet un livret d'accueil comportant l'organigramme de la structure qui vous aidera à repérer vos interlocuteurs.

Afin de vous familiariser avec l'organisation de l'entreprise, vous décidez d'analyser son organigramme (**document 1**).

1- **Déterminez le service concerné par votre affectation.**
2- **Identifiez votre responsable hiérarchique.**

L'après-midi, vous prenez votre poste de travail et découvrez la fiche technique de réalisation d'un coffre de rangement en bois indispensable afin de réaliser votre mission (**document 2**).
À la fin de votre première journée, vous devez remettre en état votre poste de travail et transmettre les coffres que vous avez assemblés au service responsable de la prochaine étape de production.

3- **Indiquez le service où vous devez transmettre les coffres fabriqués.**

En quittant votre poste de travail, vous vous rendez compte également que vous risquez de manquer de charnières et de vis pour le lendemain.

4- **Repérez la fonction compétente pour le réapprovisionnement en pièces manquantes et identifier la personne à laquelle vous devez vous adresser.**

En allant récupérer les fournitures dont vous aviez besoin, votre responsable de service vous demande d'être vigilant sur l'utilisation des matières premières afin de limiter le gaspillage. En effet, ce matin le fournisseur de vis et ferrures a annoncé par mail l'augmentation de 10 % de l'ensemble de ses tarifs (**document 3**).

5- **Identifiez la dépense qui sera impactée par cette situation.**

6- **Précisez les effets sur les différents coûts.**

7- **Expliquez les choix de gestion qui s'offrent à Mme Lenorman, directrice, suite à cette augmentation**

Cette année, grâce à des prix de vente restés attractifs dus à des coûts malgré tout maîtrisés, les ventes de jouets en bois ont progressé. Elles ont permis de créer de la richesse. La valeur ajoutée s'élève à 658 326 €. Fidèle aux principes de l'ESS, Madame Lenorman invite tous les salariés à s'exprimer sur la répartition de cette richesse. Sachant que 34 % de cette richesse sont affectés au paiement des impôts, Madame Lenorman sollicite votre avis par le biais d'un vote pour les 66% restants.
Elle remet à tous le résultat des différents avis (**document 4**).

**8- Précisez la forme de l'ESS « Coop+bois ».**

**9- Identifiez les agents économiques concernés par cette répartition de la valeur ajoutée.**

**10- Caractérisez les 4 principes de l'ESS en vous appuyant sur les actions que madame Lenorman met en place dans le cadre de sa gestion.**

## PARTIE 2 - Réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion

### Sujet au choix du candidat :

**Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A ou B)**

**SUJET A - Quelles sont les conséquences des interventions de l'État ?**

Vous avez créé une entreprise dans votre secteur d'activité sous le statut d'auto-entrepreneur. Votre activité s'accroît malgré une situation sanitaire compliquée, vous réfléchissez sur l'opportunité d'embaucher une apprentie ou un apprenti.

Afin de sécuriser votre décision, vous vous interrogez sur les actions possibles de l'État dont vous pourriez bénéficier en cas de recrudescence de la crise sanitaire, d'autant que ce choix impactera également les revenus de votre ménage.

Avant d'engager des démarches de recrutement vous décidez de prendre rendez - vous avec un comptable.

À partir des documents 5 à 7, vous préparez par écrit le compte rendu de votre réflexion en deux parties :

- **Précisez les actions possibles de l'État pour soutenir l'économie en détaillant ses interventions. Vous illustrez votre analyse par des exemples en lien avec votre secteur d'activité.**
- **Analysez les conséquences de cette éventuelle embauche sur votre budget.**

**SUJET B - Comment augmenter la production pour satisfaire l'ensemble des demandes ? – Annexe 1 à rendre avec la copie**

Vous travaillez dans petite entreprise familiale spécialisée dans votre secteur d'activité.
Face à une demande locale en forte croissance, la cheffe d'entreprise s'interroge sur la démarche à mettre en place pour y répondre. Elle remarque dans la presse que d'autres entreprises sont confrontées à la même situation.

Elle souhaite organiser des groupes de réflexion afin d'y associer les salariés.
Vous intégrez l'un d'entre eux pour réfléchir sur la thématique suivante :

**Comment augmenter la production pour satisfaire l'ensemble des demandes ?**

À partir des documents 8 à 11 et de vos connaissances, vous récapitulez le fruit de votre travail collaboratif en indiquant sur une carte mentale **(annexe 1 à rendre)** les leviers possibles à mettre en œuvre sur le plan des ressources humaines et sur le plan technique de la production.

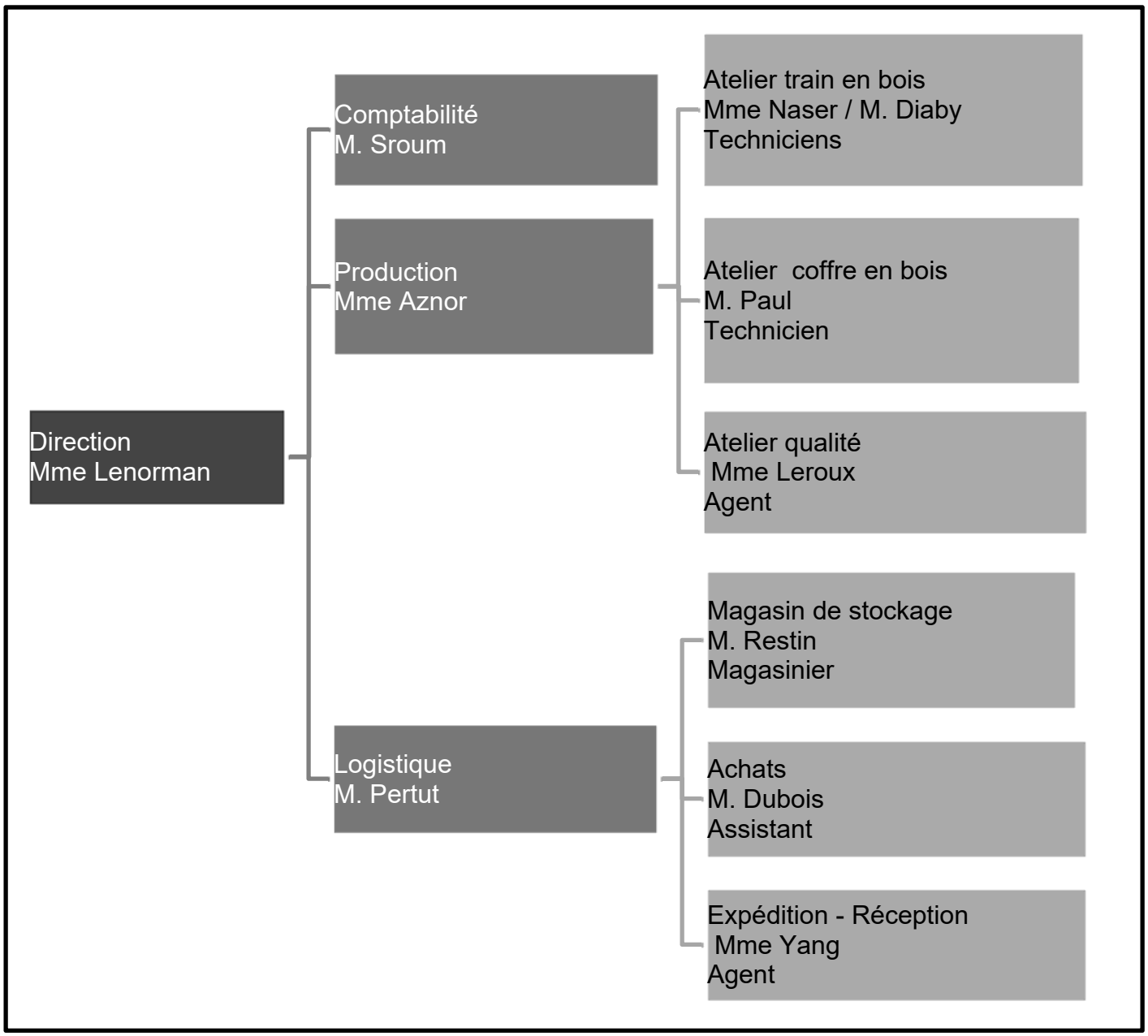
Ce bilan met en évidence plusieurs possibilités pour adapter la production de l'entreprise et répondre à la hausse de la demande. Votre responsable vous demande de **préciser le choix qui vous paraît le plus judicieux en faisant apparaître sur votre copie :**

- les enjeux
- les contraintes.

**Vous veillerez à illustrer votre travail par des exemples en lien avec votre secteur d'activité.**

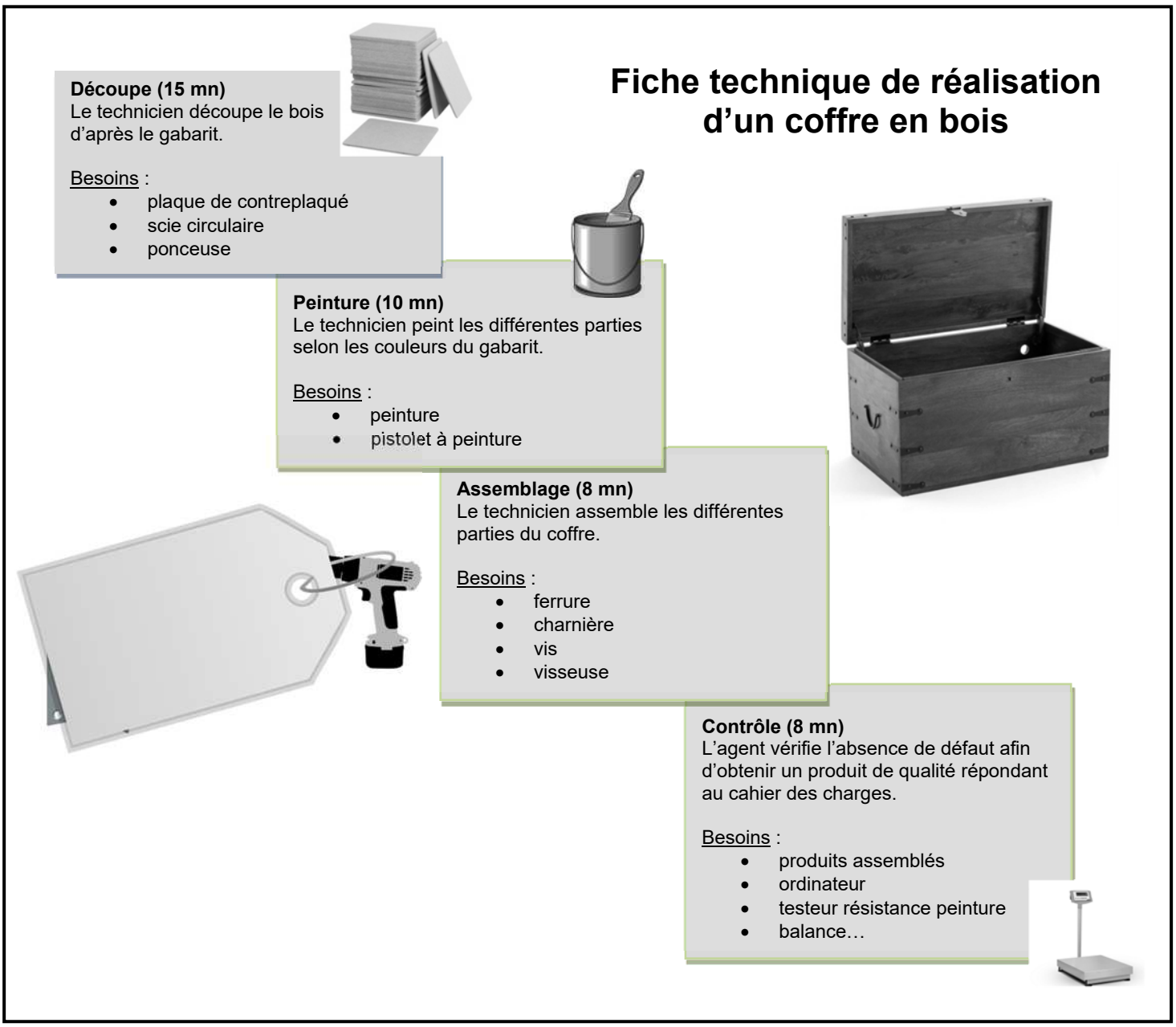
## DOSSIER DOCUMENTAIRE

**Document 1 - Organigramme de la coopérative « Coop+bois »**
(Uniquement pour la partie 1)



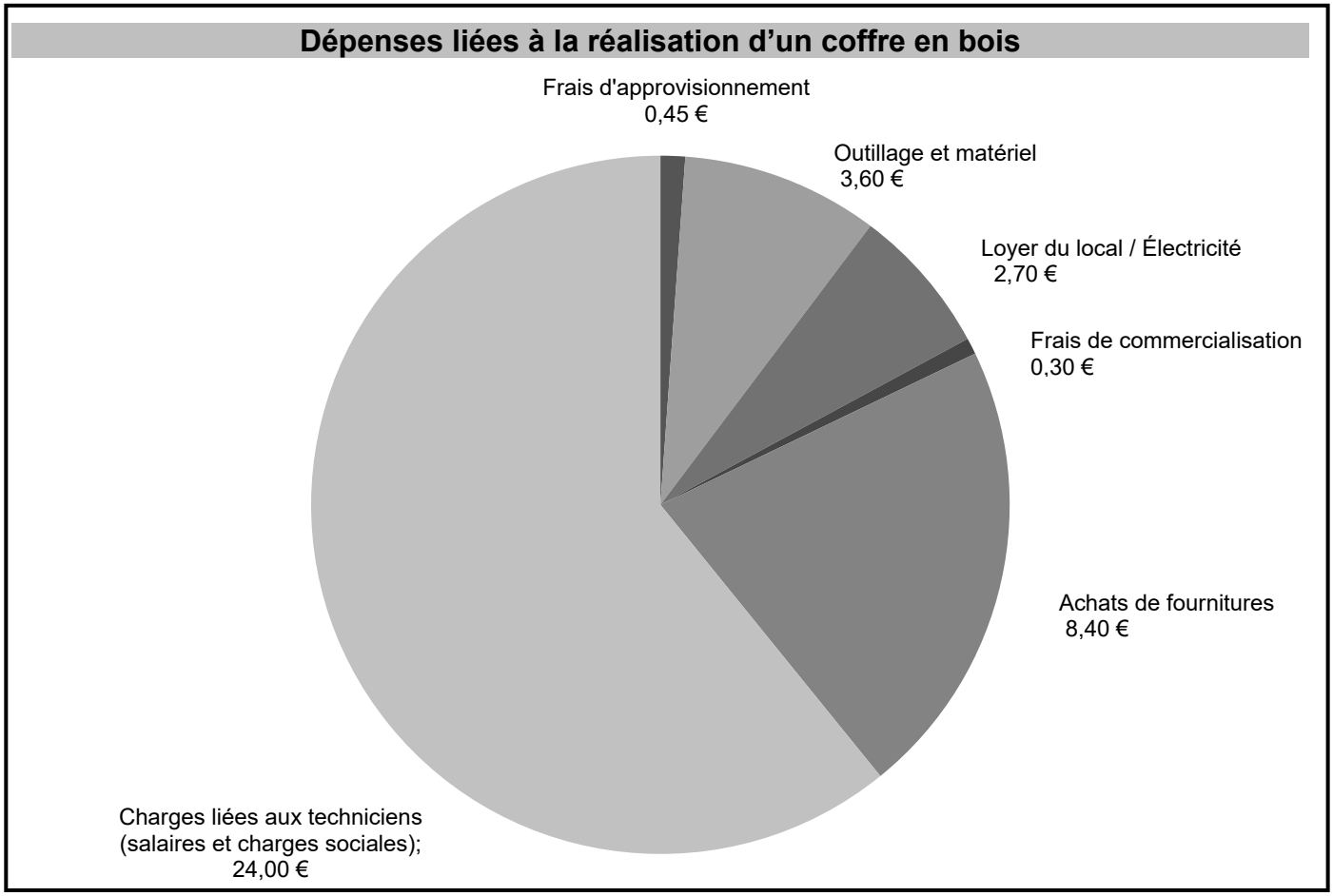

Document de l'auteur

**Document 2 - Fiche technique de réalisation d'un coffre de rangement en bois**
(Uniquement pour la partie 1)




Document d'auteur

**Document 3 - Dépenses liées à la réalisation d'un coffre de rangement en bois**
(Uniquement pour la partie 1)




Document de l'auteur

**Document 4 - Richesses créées par la coopérative « Coop+bois »**
(Uniquement pour la partie 1)

Objet : résultat vote de la répartition de la richesse créée par la coopérative, sachant que 34% de cette richesse sont affectés au paiement des impôts.

| | **2020** | **2021** | **2022 Répartition soumise au vote** |
|---|---|---|---|
| Rémunération des salariés | 56 % | 60 % | 52 % |
| Investissements | 10 % | 6 % | 14 % |

Document d'auteur

**Document 5- Les aides de l'État pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19**
(Uniquement pour le sujet A)

## PRINCIPALES AIDES DE L'ÉTAT PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

**LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19 A INDUIT UNE FORTE HAUSSE DES DÉPENSES PUBLIQUES**

### HAUSSE DES DÉPENSES DE LA BRANCHE MALADIE

*Dépenses de la branche maladie directement liées à la crise sanitaire :*
- Tests PCR et antigéniques pour le dépistage de la covid19
- Versement d'indemnités journalières au titre de la garde d'enfants de moins de 16 ans [...]

### FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES

*Dispositif de soutien aux entreprises par le versement d'une aide directe.*
Certaines entreprises employant des salariés ayant perdu entre 15 et 20 % du chiffre d'affaires suite à l'interdiction de recevoir du public sont concernées [...]

### CHÔMAGE PARTIEL

*Dispositif de soutien aux entreprises pour limiter les licenciements économiques et maintenir le pouvoir d'achat des ménages :*
8,4 millions de salariés et 973 000 entreprises sont concernés [...]

### ALLÈGEMENT ET REPORT DU PAIEMENT DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

*Exonération de cotisations et de contributions sociales ou report de paiement :*
Certaines entreprises des secteurs les plus touchées par la crise (restauration, loisirs, ...) sont bénéficiaires de ces aides [...]

### AIDE À L'EMBAUCHE ET À LA FORMATION

*Certains apprentis, salariés en contrat de professionnalisation, jeunes de moins de 26 ans ou travailleurs handicapés ont pu bénéficier :*
- d'une aide financière pour le premier équipement pour les apprentis

ou - d'un plan "1 jeune, 1 solution" pour les salariés en contrat de professionnalisation
ou - d'un contrat d'Insertion dans l'Emploi (CIE), d'un Parcours Emploi Compétences (PEC)[...]




### DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

*Augmentation des dispositifs de protection sociale par l'État avec :*
- la prolongation des droits au chômage pendant les périodes de confinement
- de l'allocation supplémentaire pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation Équivalent Retraite (AER), du Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO)
- d'une aide forfaitaire supplémentaire pour les jeunes de 25 ans non étudiants bénéficiant du RSA [...]

[...]

Source : Document des auteures, d'après le rapport de la Cour des comptes
Site https://www.vie-publique.fr juillet 2021, consulté en octobre 2021

**Document 6 - L'épargne des français, un pactole dopé par la crise sanitaire de la COVID-19**
(Uniquement pour le sujet A)

Les Français ont épargné 142 milliards d'euros de plus que d'habitude pendant la pandémie. Le gouvernement, en quête de rentrées fiscales, espère que les foyers dépenseront ce surplus d'épargne qui représente un gisement potentiel énorme de croissance.
Sur l'ensemble de l'année 2020, le surplus d'épargne avait été estimé à 115 milliards d'euros.

Plus d'un an après l'arrivée du virus dans l'Hexagone, les Français ont accumulé des montagnes de cash. La multiplication des périodes de confinement et des mesures de restriction ont limité les possibilités de consommer […].

**Un levier pour la croissance**
L'enjeu de ce pactole est immense : le gouvernement espère que les Français dépenseront largement cette épargne dans des produits ou des services en France pour soutenir l'activité et atteindre les 5% de croissance économique visés pour cette année. En effet, si les Français dépensaient 20% de l'épargne accumulée pendant la crise sanitaire, la croissance du PIB atteindrait 6% en 2022.[…]

Source : https://www.latribune.fr - Extrait du 1er Juin 2021, consulté en octobre 2021

**Document 7 : Répartition du revenu mensuel de votre ménage** (uniquement pour le sujet A)

Votre conjoint(e) était au chômage partiel en 2020 .

| | Revenu de l'activité (1) | Revenu de transfert | | Prélèvement obligatoire | Revenu disponible |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Allocation chômage | Allocation familiale | | |
| 2019 | 2 536,24 € | | 724,15 € | 452,21 € | 2 808,18 € |
| 2020 | 548,32 € | 1 582,12 € | 724,15 € | 382,12 € | 2 472,47 € |
| 2021 | 2 536,24 € | | 835,45 € | 510,65 € | 2 861,04 € |

(1) revenu de l'activité = salaire conjoint(e) + revenu d'activité de l'auto-entrepreneur(e)

Utilisation du revenu disponible de votre ménage

| Revenu disponible | |
|---|---|
| 2 808,18 € | Consommation : 2 458,18 € / Épargne : 350,00 € |
| 2 472,47 € | Consommation : 1 347,47 € / Épargne : 1 125,00 € |
| 2 861,04 € | Consommation : 2 186,04 € / Épargne : 675,00 € |

Document de l'auteur

**Document 8 : Extrait du Code du travail** (uniquement pour le sujet B)

[…] **Section 2 : Durées maximales de travail (Articles L3121-16 à L3121-26)**

***Sous-section 2 : Durée quotidienne maximale. (Articles L3121-18 à L3121-19)***

**Article L3121-18 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

La durée quotidienne de travail effectif par salarié ne peut excéder dix heures […]

***Sous-section 3 : Durées hebdomadaires maximales (Articles L3121-20 à L3121-26)***

Paragraphe 1 : Ordre public (Articles L3121-20 à L3121-22)

**Article L3121-20 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

Au cours d'une même semaine, la durée maximale hebdomadaire de travail est de quarante-huit heures. […]

**Article L3121-22 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives ne peut dépasser quarante-quatre heures, […]

**Section 3 : Durée légale et heures supplémentaires (Articles L3121-27 à L3121-40)**

***Sous-section 1 : Ordre public. (Articles L3121-27 à L3121-31)***

**Article L3121-27 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

La durée légale de travail effectif des salariés à temps complet est fixée à trente-cinq heures par semaine.

**Article L3121-28 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

Toute heure accomplie au delà de la durée légale hebdomadaire ou de la durée considérée comme équivalente est une heure supplémentaire qui ouvre droit à une majoration salariale ou, le cas échéant, à un repos compensateur équivalent.

**Article L3121-29 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

Les heures supplémentaires se décomptent par semaine.

**Article L3121-30 - Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)**

Des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans la limite d'un contingent annuel. Les heures effectuées au delà de ce contingent annuel ouvrent droit à une contrepartie obligatoire sous forme de repos.

[…]

https://www.legifrance.gouv.fr/ - consulté le 8/12/2021

**Document 9 : Pourquoi c'est le bon moment pour se faire embaucher … (uniquement pour le sujet B).**

**Pourquoi c'est le bon moment pour se faire embaucher…**
**et pour négocier une augmentation de salaire**

Les entreprises françaises ont à nouveau de la visibilité. Elles prévoient pour beaucoup d'augmenter les salaires et d'embaucher dans les mois à venir, selon deux études publiées par des cabinets de recrutement.
Enfin une bonne nouvelle. Après deux années de disette en raison de la crise liée à la pandémie de Covid-19, les entreprises retrouvent à nouveau de la visibilité. Conséquence, les salaires et le recrutement devraient repartir à la hausse en 2022, selon deux études publiées mardi 5 octobre par des cabinets de recrutement.
Attirer, recruter et retenir les meilleurs talents sera la priorité stratégique d'un dirigeant sur deux, estime Robert Half. Selon l'enquête qu'il a réalisée en ligne au mois de juillet auprès de 300 dirigeants français du public et du privé, 55 % d'entre eux prévoient de nouvelles embauches en CDI pour les mois à venir. Reste à trouver le candidat idéal. Les compétences les plus recherchées sont la maîtrise du digital, l'adaptabilité et une bonne capacité d'organisation.

Source : https://www.ouest-france.fr
Extrait du 6/10/2021 – consulté le 7/10/2021

**Document 10 : LVMH prévoit d'embaucher 25 000 jeunes en un an dans le monde (uniquement pour le sujet B)**

Source : https://www.lemonde.fr

**LVMH prévoit d'embaucher 25 000 jeunes en un an dans le monde**

Les annonces de recrutement pleuvent chez les « épargnés » de la crise liée au Covid-19. […] Amazon […] le numéro un mondial de la vente en ligne a révélé son intention d'engager 12 000 saisonniers en France pour la période de fin d'année.

A son tour, LVMH entre dans la danse. Le numéro un mondial du luxe, dont les ventes ont crû de 56 % au premier semestre 2021 par rapport à 2020, a levé le voile, mercredi, sur son plan de recrutement de jeunes de moins de 30 ans – *« ceux qui ont le plus souffert financièrement de la crise du Covid-19* », fait valoir Chantal Gaemperle, directrice des ressources humaines et synergies du groupe qui emploie 160 000 personnes dans le monde.

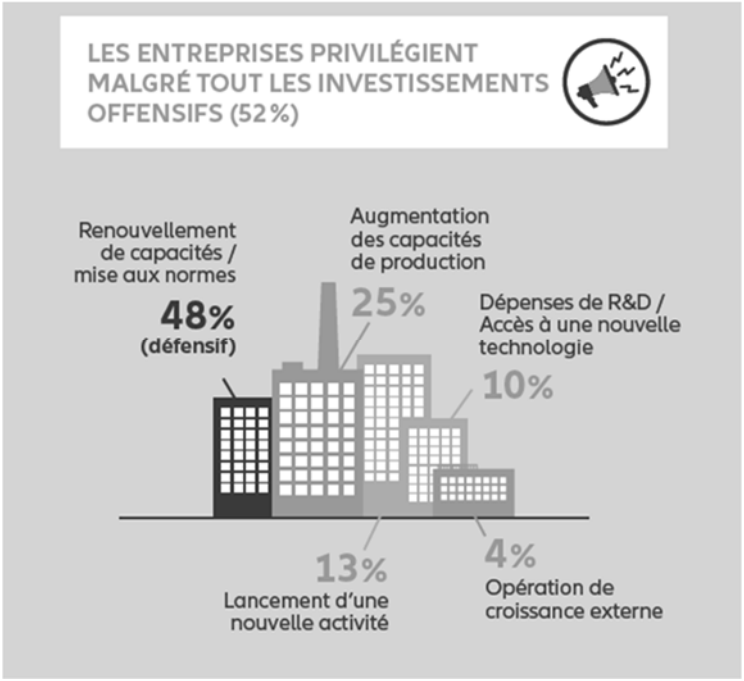
La firme qui détient 75 marques, dont Louis Vuitton, Moët Hennessy et Sephora […] promet, toujours aux moins de 30 ans, près de 5 000 contrats de stage et d'apprentissage et 2 500 contrats à durée indéterminée. Pour 2021, il avait déjà annoncé envisager de créer 9 500 postes en contrats à durée déterminée ou indéterminée *« quel que soit l'âge du recruté ».*

Extrait d'article du 22/09/2021 – consulté le 7/10/2021

**Document 11 : Possibilités pour organiser sa production** (uniquement pour le sujet B)

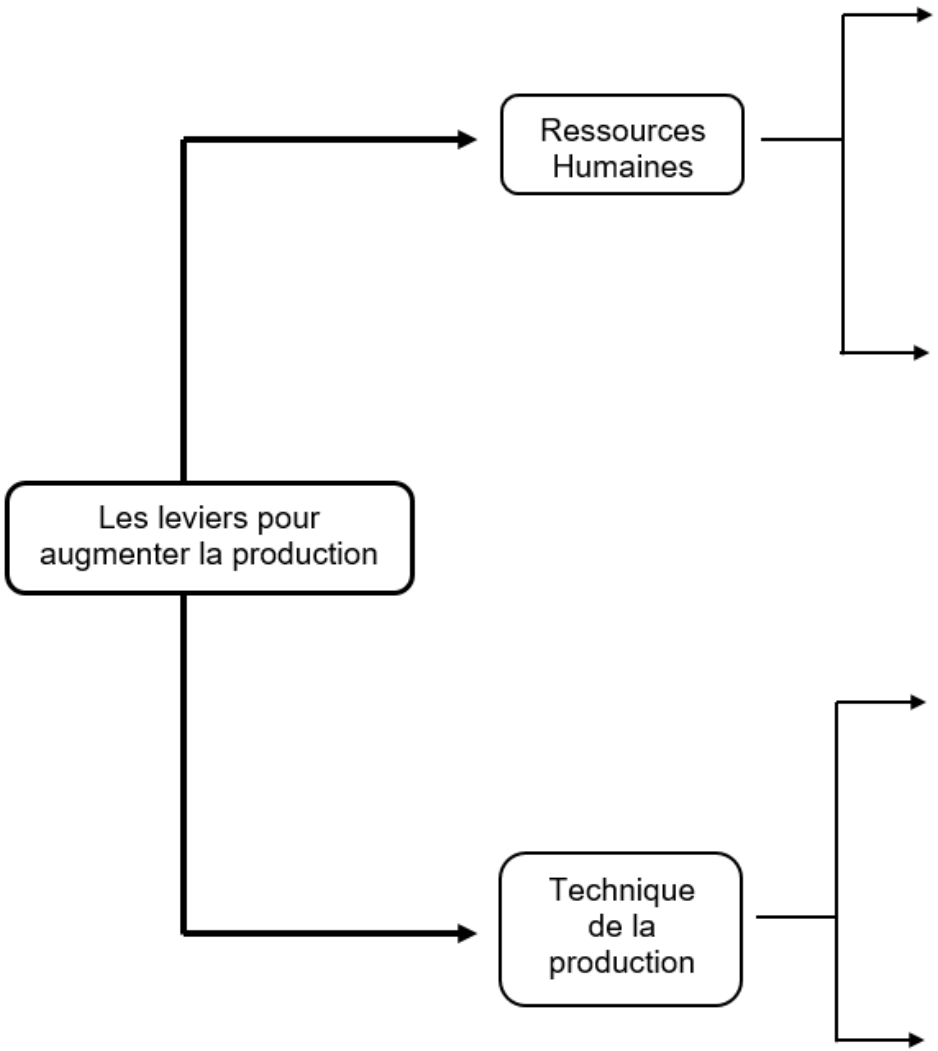



https://www.cadresenmission.com/blog/externalisation-entreprise/
Consulté le 09 décembre 2021




https://www.eulerhermes.fr/actualites/barometre-investissement-tresorerie-2019.html
Consulté le 09 décembre 2021

**ANNEXE 1 (uniquement pour le sujet B) : à compléter et à rendre avec la copie**



Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.